

Date de convocation du conseil  
14/09/2015

Date d'affichage : 28/09/2015

Nbre de membres en exercice: 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres votants : 11

DELIB2015- 60

Objet :

**Eclairage public**

Horaires des coupures

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à 18h30,  
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire de Freterive

PRESENTS : BUEVOZ Eve - REVERDY Bernard – MIGUET Jean - TRUSCELLO Bernard – PICHON Yannick - BUEVOZ Guy - AZNAG Rachid - DIE-FRANCOZ Marie-Hélène - GERLIER Géraldine - DECOMBLE Aurore - DI MASULLO Vincenza  
ABSENTS EXCUSES : BOUCHE Fabrice - GRANGE Christelle - MÜLLER Françoise - CHABANOL David

Elue secrétaire : Aurore Decomble

M. Miguet Jean, adjoint aux travaux, présente au Conseil un tableau des relevés des consommations d'énergie depuis la mise en oeuvre à titre expérimental depuis quatre ans des coupures d'éclairage public entre 23 heures et 5 heures. Les consommations d'électricité ont été divisées par deux. Il est rappelé que cette expérimentation a démarrée suite à une demande de RTE (Réseau de transport d'électricité) filiale d'EDF qui sollicitaient les communes pour réduire leurs consommations d'éclairage public.

Dans le cadre de la « loi Grenelle 2 » portant engagement national pour la préservation de l'environnement, l'extinction de l'éclairage est également un moyen de prévention et de limitation des nuisances lumineuses.

Soucieuse également de garantir un éclairage économe, la commune souhaite engager un programme pluriannuel de renouvellement des points lumineux avec le passage aux leds, permettant d'augmenter la durée de vie du matériel et de réduire ainsi les coûts de maintenance.

Mme le Maire propose donc d'approuver les horaires de coupures d'éclairage public,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 1 Abstention

APPROUVE les horaires de coupures d'éclairage public sur l'ensemble de la commune entre 23h et 5 heures ;

DIT qu'un arrêté sera pris pour l'ensemble de la commune.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301209-20150922-DELIB2015-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015